



Syndicat Mixte  
Rivière Drôme  
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 18  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 18  
Date de convocation : 4/12/2024

**DELIBERATION N°08  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

**CARTE 3 : SAGE/OBSERVATOIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard Crozier.

**Conseil Départemental** : Mme. Martine CHARMET et MM. David BOUVIER et Daniel GILLES  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : Mme. Dominique MARCON, MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant), Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON  
**Communauté des communes du Diois** : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND  
**Communauté de communes du Val de Drôme** : MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET

**Autres présents** :

**SMRD** : Mmes Nelcy CHIROL, Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN et MM. David ARNAUD

**CCVD** : Mme Sara FREY

**Etaient excusés** :

**Conseil Départemental** : Mmes Françoise CHAZAL (suppléante), Nathalie ZAMMIT (suppléante), MM. Jacques LAEGAILLERIE et Éric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gille MAGNON, Franck MONGE et Jean-Pierre POINT

**Communauté de communes du Diois** : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Catherine PELLINI (suppléante) et Dominique VINAY.

**Communauté de communes du Val de Drôme** : Mme Régine CHALEAT, MM Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean SERRET, Cyrille VALLON, Gérard GAGNIER (suppléant).

**OBJET : PROLONGATION DU PLAN D'ACTION ECODRÔME SUR 2025**

Lors de sa séance du 10 novembre 2021, le comité syndical a validé la nécessité d'élaborer un plan d'actions engageant et multi-solutions priorisé sur la sobriété et les économies d'eau.

Cette délibération s'est traduite par le recrutement d'une technicienne pour la gestion quantitative du SAGE au 1<sup>er</sup> mars 2022 dont les missions principales sont la création et l'animation d'un plan d'action d'économie d'eau.

Le programme ECODRÔME a ainsi été validé en CLE le 13 novembre 2022 et la demande d'aide et de déploiement en comité syndical du 25 janvier 2023, déploiement programmé pour période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 28 février 2025

Le retour d'expérience de ces 2 années de mise en œuvre montre l'intérêt partagé d'ECODRÔME et nécessite de poursuivre les efforts collectivement.

C'est pourquoi, le Président propose la prolongation d'un an du programme, afin de :

- o Réaliser les dernières opérations prévues au programme initial ;
- o Poursuivre et amplifier la mobilisation autour des économies d'eau ;
- o Etendre l'accompagnement des communes et des établissements touristiques ;
- o Préparer un futur programme d'action sur les économies d'eau pour la période 2026-2028 afin d'apporter une réponse à l'enjeu « SOBRIETE », priorité de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Drôme.

Le Président souligne que le programme ECODROME s'inscrit pour l'année 2025 dans les lignes de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2021-2025 du SMRD, une partie du budget ECODRÔME de l'année 2024 étant reportée sur l'année 2025 (soit 55 K€).

L'Agence de l'eau et le Département sont sollicités pour apporter les aides financières au programme ECODROME sur cette période en fonction de leur règlement d'aide.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- VALIDE la prolongation du programme ECODRÔME sur l'ensemble de l'année 2025 pour poursuivre, renforcer et élaborer un nouveau programme d'actions 2026-2028 contribuant à l'enjeu sobriété ;
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de la Drôme ;
- AUTORISE le Président à lancer le projet et les consultations nécessaires ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 conformément à la PPI 2021 – 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA  
RIVIÈRE DRÔME ET  
SES AFFLUENTS